Ville de Neuchâtel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuchâtel, le 17 mai 2024

Clos-de-Serrières 25 : convention signée entre la Ville et l'association Neuchâtel Art et Patrimoine

Les discussions entamées à la suite de l'installation d'un collectif socioculturel dans une maison située au Clos-de-Serrières 25 et appartenant à la Ville de Neuchâtel ont porté leurs fruits : une convention a été signée ce vendredi entre le Conseil communal et la nouvelle association Neuchâtel Art et Patrimoine, portant sur l'octroi d'un prêt à usage du bâtiment et du jardin attenant. Des activités y seront organisées pour dynamiser la vie de quartier et des artistes pourront y effectuer des résidences, jusqu'à une réaffectation future.

Solution trouvée pour l'immeuble du Clos-de-Serrières 25, qui avait fait l'objet début mai d'une occupation spontanée par un collectif d'artistes de la région : une convention a été signée vendredi 17 mai entre la Ville de Neuchâtel, propriétaire de ce bâtiment, et l'association récemment créée Neuchâtel Art et Patrimoine (NAP). Un prêt à usage permettra aux occupant-e-s, dans l'attente d'une réaffectation toujours prévue de cette grande maison, d'utiliser les lieux et le jardin attenant pour y organiser des activités culturelles, accueillir des artistes en résidence et dynamiser la vie de quartier.

En signant la convention, l'association s'engage à payer l'ensemble des charges (eau, électricité, chauffage), à contracter une assurance et à effectuer un certain nombre de travaux de réparation et d'entretien. Elle veillera évidemment à respecter la tranquilité du quartier. En plus de résidences artistiques et d'activités culturelles, elle pourra mettre sur pied ou co-organiser avec la Ville, ponctuellement, différentes animations socioculturelles ouvertes à toutes et tous. L'objectif partagé étant de faire de l'immeuble du Clos-de-Serrières 25 un lieu de sociabilité à l'échelle du quartier, et ceci jusqu'à ce que les autorités décident de l'affectation future du lieu. L'association NAP devra le libérer lorsque la Ville mettra en œuvre un projet concret.

Conseiller communal en charge de la culture et de la cohésion sociale, Thomas Facchinetti se réjouit des discusssions constructives menées avec l'association, qui ont

permis de trouver une issue positive à une occupation au départ illicite. De son côté, les représentant-e-s de l'association sont heureux-ses de pouvoir, comme ils et elles le souhaitaient dès le départ, rendre vivant un espace inoccupé en l'exploitant de manière créative.

Ville de Neuchâtel
Association Neuchâtel Art
et Patrimoine

Renseignements complémentaires :
Thomas Facchinetti, conseiller communal en charge de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, 032 717 75 01

Association NAP, 077 913 79 53